



Véronique Grailles
Elue DP



Ludovic Leclerc
Elu DP



Hervé Leleu
DS, élu DP
Trésorier adjoint au
national



Patricia Nivesse
Elue DP



Monique Sarbil-
Colomines
DS, élue DP et CHSCT



Laurence Couve
DS, Elue DP

FLASH DP Occitanie FEVRIER 2019

A RETENIR

TELETRAVAIL :

Pas de quota maximum cette année encore, les attributions sont faites en fonction des raisons de service, les ELD sont décisionnaires en la matière.

Les critères de choix sont les mêmes que l'année dernière : capacité de travail en autonomie, rotation, regard particulier pour les demandes non satisfaites jusqu'à aujourd'hui.

Les agents ont la possibilité de faire un recours.

Pour rappel il peut y avoir suspension du télétravail pendant 8 semaines maximum sur la période annuelle de télétravail soit du 2 septembre 2019 au 31 août 2020.

PAS Salariés Pole Emploi :

Pour limiter l'impact du prélèvement à la source sur les paies de juin et décembre, une réflexion est en cours à la DG pour modifier le taux des acomptes de mai et novembre.

MAP :

Cet outil construit en concertation avec les conseillers pour optimiser l'accompagnement des DE, est le reflet de l'ensemble des demandes faites par les agences pilotes.

Des évolutions sont attendues dès la version SI 1 2019, en particulier un onglet spécifique pour les GDD et des améliorations pour les CDE.

GRUPE D'EXPRESSION DES MANAGERS :

Un processus régional va être étudié en CODIR le 19 février 2019.

DETECTION DES POTENTIELS :

Le dispositif a évolué : le binôme RH/DAPE émet un avis favorable à court terme ou un avis défavorable avec les points à améliorer. Les agents validés à moyen terme les années précédentes devraient repasser tout le processus (rédaction du dossier et entretiens).

GESTION DES DECHETS :

La politique de gestion des déchets est [intranisée](#) dans la rubrique RSO et Innovation article Stock ou Destocks ?

Suite aux nombreux problèmes relevés un réajustement a été finalisé avec les sites.

CPF :

Dans l'attente de la mise en place des commissions paritaires inter régionales, les agents doivent se rapprocher d'Uniformation pour la mise en place du projet, et du Fongecif pour organiser la prise en charge du coût.